Critères pour l'évaluation des dossiers de demande de subvention concernant la création

	Critères	Indicateurs
Prioritaires	Viabilité du projet	Faisabilité, équilibre financier du projet/ association, rétribution des artistes/intervenants, coproduction, budget global
	Qualité artistique	Artiste(s) professionnel(s), affirmation d'un répertoire, notoriété programmation dans des équipements professionnels en et hors Isère), potentiel créatif, renouvellement
	Soutiens	Cofinancement public : DRAC (compagnie, projet), Région ou ville centre
	Diffusion	Nombre de diffusions prévues globalement, tous lieux du Département
	Cofinancement	Part de la demande de subvention du Département, autres aides départementales (initiatives locales), autofinancement
	Localisation	Compagnie iséroise
	Conformité professionnelle	Licence d'entrepreneur du spectacle, cachets
	Fonctionnement de l'association	Gouvernance et place du Conseil d'administration
	Participation à des festivals	Avignon, biennales
	Education artistique	Mise en place d'initiations aux pratiques artistiques, place du travail avec les amateurs,
age territorial	Rayonnement territorial	Départemental, Régional, national Ne sont pas pris en compte les projets se déroulant hors des frontières
	Résidences	A déjà effectué des résidences territoriales
Ancr	Participation à un réseau	Engagement dans des réseaux artistiques locaux et nationaux
mutualisation	Mutualisation	Mutualisation de moyens, de personnel, de ressources, d'informations

